



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26301
12 août 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU
REPRESENTANT ADJOINT ET DES REPRESENTANTS SUPPLEANTS DE
LA HONGRIE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 2 août 1993 par le Ministre des affaires étrangères de la Hongrie attestant que M. László Molnár a été nommé représentant adjoint et que MM. András Lakatos, György Molnár, András Kós et Attila Palya ont été nommés représentants suppléants de la Hongrie au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.
